

Le CNRPA défavorable au projet de décret sur le Haut Conseil de la famille, l'enfance et l'âge

- 27/06/2016

Le Comité national des retraités et des personnes âgées (CNRPA) a émis, lors d'une réunion en séance plénière le 14 juin, des avis défavorables sur les projets de décrets portant sur la **création du Haut Conseil de la famille, de l'enfance et de l'âge (HCFEA) et des comités départementaux de la citoyenneté et de l'autonomie (CDCA)**. Comme le prévoit la loi d'adaptation au vieillissement, le HCFEA est amené à absorber, entre autres, le Haut Conseil de l'âge, le Haut Conseil de la famille, le CNRPA et le Comité national pour la bienveillance et les droits des personnes âgées et des personnes handicapées. Les CDCA vont, eux, fusionner, dans chaque département, le comité départemental des retraités et personnes âgées (Coderpa)↓ et le conseil départemental consultatif des personnes handicapées (CDCPH). Mais pour le CNRPA, **ces nouvelles instances ne vont pas "pas dans le sens d'une meilleure représentation des retraités et personnes âgées"**. Il demande donc qu'une nouvelle version des projets de décrets lui soit présentée lors de sa séance du 7 juillet. Car *"la composition du collège des représentants des retraités et personnes âgées du HCFEA (dans la formation spécialisée dans le champ de l'âge) doit exclusivement comprendre des associations de personnes âgées et des unions syndicales confédérales de retraités"*, juge le Comité. Concernant les CDCA, *"il est demandé que l'équilibre actuel (dans les Coderpa) entre associations et structures issues des organisations syndicales soit maintenu"*.